



# ASSOCIATION FRANCAISE DES SNIPES

Président : Jean Audisio - 67 rue d'Arbouville 78120 Rambouillet

Tél. : 06 62 62 67 32 - Site Web : <http://www.snipe.fr>

## COTISATIONS : 2019

Snipe n°		Nom du bateau	
----------	--	---------------	--

### BARREUR ou PROPRIETAIRE

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse	..... ..... .....				
Téléphone		Portable		Télécopie	
Adresse Courriel					
Licence n°		Club n°		Ligue n°	
Nom du Club					

### EQUIPIER

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse	..... ..... .....				
Téléphone		Portable		Télécopie	
Adresse Courriel					
Licence n°		Club n°		Ligue n°	
Nom du Club					

<b>COTISATIONS</b> majoration de <b>3,- € par</b> cotisation après le <b>31/03/2019</b>	Bateau seul : <b>53,- €</b> ( Si barreur et équipier 22 ans ou moins * : 23,- € )	
	Barreur : <b>17,- €</b> ( Pour les 22 ans ou moins * : 12,- € )	
	Équipier : <b>17,- €</b> ( Pour les 22 ans ou moins * : 12,- € )	
	Bateau ancien (numéro inférieur à 25 000) : <b>23,- €</b>	
	<b>DONS</b>	
	<b>TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE L'A.F.S.</b>	

(\* junior : moins de 22 ans au 31/12/2019 - statuts SCIRA art. 11)

**A renvoyer accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de l' A.F.S à l'adresse suivante :**  
**Laurence BOURDONNAY - 8 rue Jean-Baptiste Clément - 56100 LORIENT**  
**Avant le 31 mars 2019**

*S'il y a plusieurs bateaux, barreurs ou équipiers, utilisez plusieurs formulaires. Le règlement peut par contre être groupé.*

**Merci pour votre aide et pour votre participation - Une excellente saison 2019**